Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gymnase de Beaulieu

Le jeune homme qui avait été interpellé armé le mardi 7 avril dans le Gymnase de Beaulieu a signé un engagement dans lequel il déclare quitter définitivement l'établissement et renoncer à reprendre une formation dans l'enseignement gymnasial public. La direction du Gymnase de Beaulieu a été informée. Cet accord met un terme à la procédure d'exclusion.

Interpellé le mardi 7 avril dans le bâtiment du Gymnase de Beaulieu alors qu'il était armé, le jeune homme avait, par la voie de mesures préprovisionnelles prises par le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, été interdit d'accès sur un périmètre de 300 mètres autour du gymnase.

Le jeune homme s'est engagé en date du 23 juin d'une part à quitter définitivement le Gymnase de Beaulieu sans achever son année scolaire, et à renoncer à reprendre une formation dans l'enseignement gymnasial public d'autre part. Par ailleurs, Il s'engage aussi à ne pas retourner sur le campus du Gymnase de Beaulieu.

La direction du Gymnase de Beaulieu a été informée de ces engagements.

Cet accord met un terme à la procédure administrative d'exclusion et à la procédure d'interdiction de périmètre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 2008

DFJC, Séverin Bez, Directeur général adjoint de l'enseignement postobligatoire, en charge des gymnase, 079 779 48 18